

déclaration d'aujourd'hui est de la compétence de la Chambre et elle a été faite à la Chambre. Je soutiens donc que l'honorable député aurait dû se lever pour se rétracter immédiatement quand on lui a demandé de le faire, car on a modifié le Règlement de la Chambre. L'autre jour, on a demandé au chef de l'opposition de retirer...

M. l'Orateur: A l'ordre! La dernière déclaration est inexacte. Si l'honorable député lisait attentivement ma déclaration aujourd'hui, il constaterait que son interprétation ne coïncide pas avec l'attitude adoptée par la présidence.

Je ne vois pas à quoi il servirait de poursuivre cette discussion. J'ai cru comprendre que l'honorable député avait retiré ses paroles—peut-être pas dans les termes précis que l'honorable député de Parry-Sound-Muskoka aurait voulu entendre—mais il y a eu retrait. J'estime que nous perdons beaucoup trop de temps sur ce point secondaire.

M. Aiken: Je me rends à votre décision, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Merci.

IMMIGRATION CHINOISE

Demande n° 121—M. Howard:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance, des télégrammes et des autres documents échangés, depuis le 8 avril 1963, entre le gouvernement ou toute autre organisme ou direction du gouvernement et toute autre personne ou organisation de la Colombie-Britannique, au sujet de la question de l'immigration au Canada de personnes d'origine chinoise, à l'exception de la correspondance émanant de futurs émigrants ou de leurs répondants, pour autant que cette correspondance concerne les futurs émigrants.

(La motion est adoptée.)

ARMOIRIES DU CANADA, DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC

Demande n° 124—M. Winkler:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copies conformes des premières chartes d'armoiries octroyées au Canada et aux provinces de l'Ontario et du Québec.

(La motion est adoptée.)

TÉLÉGRAMMES RELATIFS AUX DRAPEAUX ET AUX HYMNES NATIONAUX

Demande n° 125—M. Pigeon:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des télégrammes que le premier ministre a reçus depuis que les projets des résolutions n° 44 et 45 sur les deux drapeaux et les deux hymnes apparaissent au *Feuilleton*?

(La motion est adoptée.)

RAPPORT RELATIF AU PONT DE TROIS-RIVIÈRES

Demande n° 126—M. Vincenti:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport de M. H. W. Lea, ingénieur hydraulicien qui fut chargé par le ministre des Transports de: revoir les plans du pont de Trois-Rivières, d'étudier les appréhensions des ingénieurs fédéraux et qui s'est engagé à faire rapport au ministre si, en réalité, le pont projeté constituerait un danger pour la formation de glaces ou pour la navigation et, dans l'affirmative, de proposer le meilleur moyen de parer à un tel danger.

(La motion est adoptée.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RETRAIT POSSIBLE DE NOS EFFECTIFS EN ALLEMAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): J'ai ici une nouvelle de la *Presse canadienne* et si la Chambre veut bien me le permettre, j'aimerais en donner lecture, car ma question au premier ministre se fondera sur cette nouvelle. La voici:

Le chancelier Ludwig Erhard, de l'Allemagne de l'Ouest, a laissé entendre au premier ministre Pearson qu'on s'alarmerait, dans son pays, à l'idée que des troupes canadiennes seraient retirées d'Allemagne.

Des informateurs disent que c'est l'un des points exposés par le chancelier au cours de son entretien de 47 minutes avec M. Pearson, mardi.

La nouvelle porte sur diverses questions et ajoute ensuite que la discussion aurait porté sur les relations entre le Canada et l'Allemagne et le reste.

A cause de l'importance donnée à cette nouvelle et à cause du titre qui proclame: «Erhard craindrait que les Canadiens ne se retirent d'Allemagne», le premier ministre voudrait-il indiquer—et je suis sûr qu'il parlera au nom de tous les Canadiens—que l'idée d'une pareille décision pourrait nuire à l'unité occidentale et au maintien de la force de l'OTAN?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): L'idée ne vient ni du chancelier, ni de moi-même. En fait, le chancelier n'a même pas soulevé la question au cours de nos discussions.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'idée que le gouvernement canadien songe à prendre cette décision est donc sans aucun fondement?

Le très hon. M. Pearson: Sans fondement aucun et la question n'a pas été discutée avec le chancelier ou les membres de sa suite.